



EXPOSITION EUROPEENNE NITRA – SLOVAQUIE 4-9 NOVEMBRE 2025



La dernière exposition européenne s'est tenue à Herning (Danemark) en 2018. Cela fait donc 7 ans qu'elle n'a pas eu lieu. Il est donc important de nous mobiliser et de montrer la qualité de l'élevage français.

La SCAF se mobilise pour encourager la participation des éleveurs, notamment en prenant en charge le coût du transport aller-retour d'un point de rassemblement situé en Alsace jusqu'à Nitra.

A leur initiative et à leur appréciation, les corps techniques, certaines régions ou associations peuvent venir compléter le dispositif de soutien aux éleveurs en participant aux frais d'inscription et/ou en organisant des transports groupés jusqu'au lieu de rassemblement.

La SNC participera financièrement pour les inscriptions de ses adhérents : 2 € par cage. 15 € (catalogue) pour l'inscription d'une collection de 4 sujets. 13 € (frais administratifs) pour une 2^{ème} collection de 4 sujets.

Avant de vous engager dans une participation à cette exposition, il faut bien prendre en compte les conditions sanitaires indispensables précisées ci-après :

Un certificat TRACE sera obligatoire pour la participation des oiseaux captifs (Volailles, palmipèdes, oiseaux de parc...) et pour les pigeons mais pas pour les lapins ni les cobayes. Renseignements seront pris auprès de la DDPP du Bas-Rhin pour envisager un certificat TRACE global. Néanmoins, un certificat vétérinaire attestant de l'état sanitaire de chaque élevage sera indispensable pour tous les éleveurs. Si l'option groupée n'est pas possible, chaque participant devra fournir un certificat TRACE individuel, ce qui ne coutera pas plus cher dans la mesure où le certificat TRACE est gratuit en France. Seule la visite du vétérinaire aura un coût pour chaque exposant (TRACE groupé ou non). Une attestation de vaccination contre la maladie de Newcastle sera également exigée.

Pour les lapins, un certificat attestant qu'ils ont été examinés, déclarés en bonne santé dans les 48h précédent le départ devra être fourni ainsi qu'un certificat de vaccination contre la VHD1 et VHD2. Ces documents devront être attestés par un vétérinaire.

Calendrier de l'exposition :

Délai d'inscription : 20 août 2025

Arrivée des animaux : Mardi 04 novembre 2025 de 10h de 20h

Jugement : Mercredi 05 novembre 2025 de 7h à 18h et Jeudi 06 novembre 2025 de 7h à 12h

Ouverture au public : Vendredi 07 novembre 2025 de 14h à 20h

Samedi 08 novembre 2025 de 8h à 18h

Dimanche 09 novembre 2025 de 8h à 12h

Catalogue : Vendredi 07 novembre 2025 à partir de 14h
Vente des animaux : Vendredi 07 novembre 2025 de 14h à 20h
Samedi 08 novembre 2025 de 8h à 18h
Dimanche 09 novembre 2025 de 8h à 10h
Inauguration officielle : Vendredi 07 novembre 2025 à 12h00
Soirée des éleveurs : Samedi 08 novembre 2025 à 20h
Départ des animaux : Dimanche 09 novembre 2025 à partir de 12h

Frais d'inscription par animal

- Volailles, pigeons, lapins, cobayes : 13 €.
- Couple oiseaux d'ornement : 13 €
- Jeunes éleveurs (exposition européenne des jeunes : jusqu'à 18 ans) : 13 €.
- Frais administratifs : 13 € (frais obligatoires pour chaque exposant)
- Catalogue : 15 € (frais obligatoires pour chaque exposant)
- Soirée des éleveurs : 50 € (option)

Prix décernés :

- Champion d'Europe par collection
- Champion d'Europe individuel

Voir les conditions et le règlement complet sur le site de l'Entente Européenne : <https://entente-ee.eu>

Chaque exposition recevra une médaille souvenir.

Ventes et achats : Chaque exposant a le droit de proposer des animaux à la vente. Le prix sera majoré de 20% à la charge de l'acheteur. Les animaux vendus seront réglés par la SCAF au plus tard le 31 janvier 2026. Il sera également possible d'acheter des animaux. L'acheteur devra obtenir un certificat TRACE pour le rapatriement en France des animaux achetés. Ce certificat sera établi par un vétérinaire officiel de l'exposition et coutera 12,50 € quelque soit le nombre d'animaux achetés.

Le règlement complet de l'exposition européenne de Nitra, ainsi qu'une « foire aux questions sanitaires » sont disponibles sur le site Internet de la SCAF : <http://scaf-aviculture.com> et sur celui de la SNC : www.pigeons-france.com

IMPORTANT : Seules les feuilles d'inscriptions publiées par la SCAF (dans cette revue ou sur le site Internet) seront acceptées. Cela simplifiera l'enregistrement pour une transmission aux organisateurs.

Personne de contact : les inscriptions doivent parvenir uniquement à la personne de contact, ainsi que le règlement des frais d'inscription.

S'adresser à : Philippe HUDRY – 180 rue de l'Eglise – 73100 TREVIGNIN

Tel. 06 63 83 00 32 E-mail : hudry@orange.fr